

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept le dix-neuf octobre, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CRETY, Maire.

Présents : MM. Jacky CRETY, Lionel HOUZET, Yves TRUCHON, Benjamin WATIER, Bastien PAULAUQUI, Sébastien DOLE, Christophe MACQUART, Agnès BOLAND, Nathalie COMARLOT,

Absents excusés : Karine NICAISE-DUFLOT,

Pouvoir donné :

Secrétaire de séance : Nathalie COMARLOT,

VOTE DU RAPPORT DE LA CLECT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS :

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT, décide ;

D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des transferts de charges réunie le 20 septembre 2017 ainsi que les ajustements des attributions de compensation en découlant.

POSITION DU CONSEIL SUR LES RYTHMES SCOLAIRES :

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la Communauté Urbaine du Grand Reims, concernant la possibilité de modifier l'organisation des rythmes scolaires, en choisissant de rester à la semaine de 4.5 jours ou de passer à 4 jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance :

- Serait favorable de passer à 4 jours par semaine

LOCATION DU FOYER RURAL :

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs et les conditions de location du Foyer Rural de Chaumazy, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour tout renseignements veuillez contacter la Mairie.

LEGS FAROUX DONATION FANNY DEHA:

Le Conseil Municipal approuve les cinq personnes désignées par le CCAS, conformément aux dispositions testamentaires du Legs Faroux, qui bénéficieront de la Donation Fanny Deha de 100€ : Mmes LEQUART Muguette, LECLERE Solange et Mrs GILLERY René, TRUCHON Marc, TARILLON Pierre.

SERVICE D'AIDE À L'ARCHIVAGE :

Le Maire explique au Conseil Municipal que vu la masse d'archives qui est stockée dans le grenier de la mairie, il faudrait faire un tri pour éliminer ce qui n'est plus nécessaire de garder.

Le Maire a donc demandé plusieurs devis au service archivage du Centre de Gestion de la Marne pour l'élimination de ces archives.

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis concernant l'élimination de masse d'un montant de 3 492€.

POTEAU INCENDIE :

Le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'incendie du mois de mai, un contrôle a été effectué sur les poteaux, et un poteau est défectueux, il faut donc le remplacer.

Le Conseil retient le devis de l'Entreprise Jacques DEBROUWER d'un montant de 1000€ HT pour les travaux de démolition et réfection de pavés, le terrassement et fourniture et pose d'un major PVC ;

Ainsi que le devis de l'Entreprise ISS d'un montant de 1675€ HT pour la fourniture d'un poteau incendie.

Le Maire précise qu'une demande de subvention vat être déposée auprès de la Préfecture et du Département.

Le Maire,
Jacky CRETY